



Commune de Manonville

**BULLETIN D'INFORMATION
MUNICIPAL – JUIN 2021**

INFORMATIONS :

Michel GUENSER, responsable du site internet de la Mairie, rappelle qu'il est en attente de toute information concernant les Associations de Manonville (présidence, contacts, déroulés des activités, etc) afin de renseigner les personnes s'intéressant au village. Merci par avance !

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2021 :

Présents : BERNARD Claude, DOHR Hervé, FABIÉ Carine, GROSJEAN Véronique, GUENSER Michel, LECOMTE Nicolas, LEMOY Odile, LOISIL Vincent, MARCHAL François, THIERY Maud, WILLAUME Elvire.

1 – DELIBERATION SUR LE REVERSEMENT DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (T.C.C.F.E.)

Au 1° janvier 2021, une taxe obligatoire est prélevée sur chaque facture des particuliers et reversée à la commune. Ceci existait déjà pour 95 % des cas, mais en Meurthe-et-Moselle seules 27 communes en bénéficiaient. Un reversement de 97 % de cette taxe est proposé jusqu'en 2027.

Le conseil vote pour unanimement (10 voix sur 10).

2– SUCCESSION DE M. BLATT

Un RV est fixé lundi 7 juin à 16h afin de faire un état des lieux et l'inventaire des biens de M. Blatt. Seront présents : Maître Person de l'étude notariale de Toul, un Commissaire Priseur, le Maire, Michel Guenser et Odile Lemoy.

3 – RAPPORT MMD 54

Suite à une étude sur la vitesse de la traversée routière dans notre commune en février dernier, le rapport de MMD note :

- Côté Noviant-aux-Prés : 960 véhicules par jour dont 6,39 % de Poids Lourds. La vitesse moyenne est de 47 km/h.
- Centre du Village : 1189 véhicules par jour, dont 6,39 % de PL. La vitesse moyenne est de 46 km/h.
- Côté Domèvre : 1254 véhicules par jour, dont 6,30 % de PL. La vitesse moyenne est de 49 km/h.
- Rue de la Fontaine : 291 véhicules par jour, dont 6,19 % de PL. La vitesse moyenne est de 47 km/h.
- Des excès de plus de 80 km/h existent, mais restent faibles.

- Toujours d'après le rapport de MMD, la morphologie de la route permet ces excès de vitesse et pour notre village cela n'est pas important par rapport à d'autres villages rencontrant la même configuration routière.

De ce fait, la MMD54 ne pourrait subvenir à une aide financière pour une installation de ralentisseurs.

Le conseil réfléchit à d'autres solutions : installation de panneaux à 30 km/h dans tout le village pour tous les PL et engins agricoles, une zone 30 aux alentours de l'église pour TOUT VEHICULE, une zone 30 rue de la Fontaine.

Hervé Dohr fait une demande d'arrêté pour faire baisser la vitesse à 30 km/h sur la route départementale et les autres rues.

4 – SALLE DES CHAPELINES

Par arrêté préfectoral, la Salle Communale est déclarée en catastrophe naturelle. Notre assurance GROUPAMA propose une rencontre avec son expert pour constater si les dégâts sont réellement dus à la sécheresse. Un expert indépendant spécialisé en catastrophe naturelle, Alain Vigneron, nous propose ses services pour 700 € pour défendre les intérêts de la commune (M. Vigneron était déjà intervenu sous le mandat de Patrick Thiery lorsque la foudre était tombée sur le clocher de l'église). Un accord de principe est voté à l'unanimité, en attendant de connaître le détail de ses prestations.

5 – COMMISSIONS COMMUNALES

- Carrefour Rue la Fontaine / Rue Saint-Laurent :

Dans un souci d'efficacité, Odile Lemoy propose de limiter le nombre de conseillers intéressés et disponibles pour constituer un groupe de travail exceptionnel sur ce projet, et de développer ensuite en séance plénière. Maud Thiery, Hervé Dohr, Claude Bernard et François Marchal ne sont pas favorables à cette proposition, affirmant que tous les membres des 2 commissions concernées doivent être présentes, compte tenu des absences éventuelles.

La prochaine réunion des Commissions Embellissement et Travaux est donc fixée au LUNDI 21 JUIN à 20H30.

Les questionnaires d'enquête auprès des usagers de la Crèche (parents et personnel) au sujet de places dépose-minute si nécessaire ont été déposés à Sandrine Morcel, Directrice de la Crèche et les réponses sont attendues d'ici 1 mois.

- Commission Animation :

Elle s'est réunie avec « La Manonvilloise » le 27 mai, avec , à l'ordre du jour, l'organisation des Feux de la St-Jean et la reprise de l'activité Qi Gong. Le trésorier de l'association José Sipp remercie la municipalité pour la subvention qui leur est accordée tout en s'interrogeant sur les votes « contre et abstention ». Un éclairage de la situation est exposé par les 2 parties (frais, dépenses et budget). Le Maire rappelle qu'une demande de subvention écrite au préalable doit être faite avant le 1° janvier de l'année suivante pour toutes les associations.

- Feux de la St-Jean : ils se dérouleront le **3 juillet**, à son ancien emplacement près du terrain de foot actuel. Le feu est à installer dès **8H30 : BIENVENUE aux volontaires** pour nous aider ! La Mairie offre l'apéritif et La Manonvilloise met à disposition ses barbecues, animera la soirée et tiendra la buvette. Une autre réunion est prévue le 18 juin pour peaufiner l'organisation de cette soirée. Un flyer arrivera dans les boîtes aux lettres des habitants pour les dernières informations.

▪ Activité Qi Gong : « La Manonvilloise » demande des informations concernant l'utilisation de la salle des fêtes. Un arrêté préfectoral, à ce jour, stipule toute interdiction de l'utilisation des Etablissements Recevant du Public (ERP) jusqu'au 30 juin.

6 – QUESTIONS DIVERSES

- ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES :

Elles ont lieu les **20 et 27 JUIN**, de 8H00 à 18H00. Un tour de garde est élaboré avec la participation des volontaires pour compléter le besoin d'assesseurs, au nombre de 4 toutes les 2h30, car 2 bureaux de vote sont indispensables. Le Maire Hervé Dohr tient lieu de secrétaire et de président toute la journée.

- RECEPTION DES LOTS D'AFFOUAGE :

Elle se fera le samedi **12 JUIN à 8H00**.

- Odile Lemoy informe que le changement de Président du SIS n'est pas noté sur le site de la commune. Concernant les jours de fermeture de la mairie, Hervé Dohr préfère utiliser le transfert d'appels plutôt que noter son n° personnel. (Actuellement, le n° de téléphone personnel du correspondant local, Alain de Ladonchamps, apparait sur le site. Afin de ne pas être dérangé par des appels concernant la mairie, le conseil suggère d'ôter son n°).

La séance est levée à 23h02.

Le conseil se réunira **le 9 juillet à 20h30**.

Bulletin rédigé par Odile Lemoy, 1° adjointe